

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain</b>	<b>A4</b>
<b>Aménagement numérique</b>	<b>378</b>

Le Conseil Régional,

- VU** les articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- VU** le régime d'aide d'Etat SA 37 183 « Plan France Très Haut Débit »,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4221-1 et L4311-1 et suivants,
- VU** l'arrêté préfectoral du Préfet de la région des Pays de la Loire du 27 novembre 2015 approuvant les statuts du syndicat mixte d'étude et de développement des services et réseaux de communications électroniques (Gigalis)
- VU** la délibération du Conseil régional du 17 octobre 2014 approuvant la politique d'Aménagement Numérique du territoire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 23 et 24 juin 2016 approuvant les mesures du Pacte régional pour la ruralité,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 3 février 2017 décidant l'adhésion au syndicat mixte Anjou Numérique,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 16 décembre 2019,

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la Séance du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Transports, mobilité, infrastructures

**ENTENDU** Lucie ETONNO, Olivier BIENCOURT, Brigitte NEVEUX, Pascal GANNAT, Jean GOYCHMAN, Béatrice LATOUCHE, Johann BOBLIN, Christophe CLERGEAU, Roch BRANCOUR

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription du Budget primitif 2020 d'une dotation de 190 000 € d'autorisations d'engagement,

de 15 000 000 € de crédits de paiement en investissement et de 230 000 € de crédits de paiement en fonctionnement, au titre du programme n° 378 "Aménagement Numérique",

**ATTRIBUE**

une contribution statutaire de 180 000 € au syndicat mixte d'étude et de développement des services et réseaux de communications électroniques (GIGALIS), pour l'année 2020,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante pour un montant de 180 000 €,

**ATTRIBUE**

une contribution statutaire de 10 000 € au syndicat mixte Anjou Numérique,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante pour un montant de 10 000 €.

**APPROUVE**

le règlement d'intervention relatif au financement du raccordement des Communautés d'Innovation à compter du 1er janvier 2020.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Absents lors du vote : Pascale DEBORD, Marguerite LUSSAUD.

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs